

Délibération n°093/2023

*Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre*

SEANCE DU 12 JUIN 2023

Date de convocation : 06/06/2023
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Nombre de présents : 60
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 68
Date d'affichage : 06/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du six juin deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles - Titulaire	JACQUET Luc – Titulaire
BECKER Cécile - Titulaire	JARD Nathalie – Titulaire
BOISARD Jean-François – Titulaire	JASKOT Richard - Titulaire
BROUSSEAU Chantal - Titulaire	JAVON Fabienne -Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	JOURDAN Brice - Titulaire
CARRÉ Michel - Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
CHANTEMILLE Sophie – Titulaire	LEGER Jean-Marc – Titulaire
CHARPENTIER Dominique – Titulaire	LEPRÉ Sandrine – Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	LHOTE Mireille - Titulaire
CHOUARD Nadia - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
CIFELLI Guillaume - Suppléant	MASSÉ Jean – Titulaire
CORDE Yohann - Titulaire	MILLOT Claude - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	PERRIER Benoit – Titulaire
COUET Micheline - Titulaire	PICARD Christine – Titulaire
DAVEAU Max - Titulaire	POUILLOT Denis - Titulaire
DEMERSSEMAN Gilles - Titulaire	PRIGNOT Roger - Titulaire
DESNOYERS Jean - Titulaire	RAMEAU Etienne – Titulaire
DROUHIN Alain – Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
DUBOIS Michel - Suppléant	RENAUD Patrice - Titulaire
DUFOUR Vincent – Titulaire	REVERDY Gilles – Titulaire
FERRON Claude - Titulaire	RIGALT Jean-Michel - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FOUQUET Yves – Titulaire	SAULNIER Nathalie - Titulaire
FOURNIER Jean-Claude - Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	THIEULENT Maryline - Titulaire
GIROUX Jean-Marc - Titulaire	VANHOUCKE André - Titulaire
GROSJEAN Pascale – Titulaire	VAN DAMME Hervé - Suppléant
HABAY BARBAULT Céline - Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie – Titulaire
HERMIER Bernadette – Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
HOUBLIN Gilles - Titulaire	XAINTE Arnaud - Titulaire

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), CORDET Yannick, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Carré), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Houblin), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Javon), MOISSETTE Bernard, MORISSET Dominique (pouvoir à M. Millot), PROT Michel (suppléant M. Dubois), REVERDY Chantal, SANCHIS Jean-Pierre, VANDAELE Jean-Luc (pouvoir à Mme Lepré), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Giroux),

Délégués absents : GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Signature de la convention cadre avec la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, Bio Bourgogne et le CPIE Yonne Nièvre dans le cadre de la phase de préfiguration du Programme Alimentaire Territorial

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 39 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, définissant les Programmes Alimentaires Territoriaux,
- Vu la candidature de la CCPF à l'AAP du PNAN, pour laquelle elle a été retenue et lauréate sur le volet préfiguration, le 3 mars dernier,
- Considérant que la convention cadre objet de la présente délibération s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Bio Bourgogne, le CPIE Yonne Nièvre et la Communauté de Communes de Puisaye Forterre pour la réalisation du diagnostic alimentaire et son programme d'actions lié dans le cadre de l'accompagnement à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial,
- Considérant que la présente convention a pour objet de définir les modalités technico-financières de partenariat entre les 4 structures pour la réalisation du diagnostic alimentaire dans le cadre de l'accompagnement à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial,
- Considérant que cet accompagnement se fera sur quatre des cinq thématiques retenues à savoir :

Production et Transformation, Consommation, Distribution avant consommation, Environnement et Justice Alimentaire

- Considérant que cette convention à une durée de vie de 36 mois et qu'elle fera l'objet d'un examen annuel afin d'évaluer sa mise en œuvre,
- Vu l'avis favorable de la commission environnement consultée le 31 mai 2023,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'environnement,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 62 voix pour, 1 contre et 5 abstentions :

- **Autorise le Président à signer la convention cadre relative à l'établissement d'un partenariat pour l'appui à l'élaboration du projet alimentaire territorial et tous les documents y afférent.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

